Décision 25-DCC-210 du 08 septembre 2025

relative à la prise de contrôle conjoint d'un actif immobilier en l'état futur d'achèvement situé à Saint-Ouen par la CDC et la CARAC

Posted on: 08 septembre 2025 | Secteurs :



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	La Caisse des dépôts et consignations (CDC) et la Caisse autonome de retraite des combattants (CARAC)
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

actif immobilier situé à Saint-Ouen

Lire

Le texte intégral de la décision 223.31 Ko